



Photo : Municipalité de Saint-Bernard

SAVOIR GÉRER LES RISQUES

PAR YVAN LÉPINE

Parmi les moyens que La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) s'est donnés pour accompagner ses membres sociétaires, on retrouve son *Guide des meilleures pratiques en gestion des risques municipaux*. Celui-ci peut être téléchargé en ligne (voir www.mutuellemmq.com/produits-et-services/gestion-des-risques/).

« Ce que nous proposons, c'est un processus complet de gestion de risques », explique Sébastien Rainville, directeur du Service de la gestion des risques à la MMQ. Ce processus comprend quatre étapes incontournables :

1. Découverte et identification des risques, avec la participation des employés
2. Mesure et analyse des risques, selon leur impact potentiel et leur probabilité d'occurrence
3. Traitement des risques, par leur atténuation ou leur élimination
4. Surveillance et contrôle du plan de gestion des risques et des mesures préventives implantées

À l'étape de la mesure et de l'analyse, que ce soit pour un travail à large échelle (ex. : tout le secteur des loisirs) ou à « microéchelle » (ex. : les sorties des camps de jour, une activité bien précise ou un type d'installations), la MMQ propose de se servir d'une matrice de gestion des risques, qui tient compte de leur fréquence et de leur sévérité, dans le but d'établir une cote de priorité.

Exemple de matrice de gestion des risques :

Risque	Cote de fréquence (f)	Cote de sévérité (p)	Cote de priorité (f x p)	Responsable du risque	Actions préventives
Chute dans les escaliers glacés du bâtiment X	4/5	4/5	16/25	Responsable de l'entretien de l'immeuble	<ul style="list-style-type: none"> > Fermeture temporaire de l'escalier > Réparation de la gouttière qui fuit > Cassage de la glace > Pose de bandes de caoutchouc sur les marches > Épandage régulier de fondants
Erreur dans l'octroi d'un permis de construction	5/5	3/5	15/25	Officier municipal	<ul style="list-style-type: none"> > Règlements d'urbanisme mis à jour et cohérents > Formulaires d'analyse des demandes de permis > Formation continue de l'officier municipal > Accès à des avis d'experts en urbanisme et en droit municipal

M. Rainville suggère de se servir de son jugement dans l'analyse des résultats. « Dans le choix de ses priorités, il faut aussi considérer un risque peu probable, mais ayant des conséquences très graves s'il survient, tout comme l'inverse, soit un risque pas si grave, mais qui arrive souvent », précise-t-il.

UNE PRÉVENTION RENTABLE

Si certains auteurs se risquent à établir des cotes de rentabilité des mesures préventives mises en place dans différents domaines, notamment en matière de santé publique ou de sécurité civile, Sébastien Rainville soulève des réserves d'ordre méthodologique.

« C'est difficile de quantifier ce qu'on a pu éviter par la prévention, c'est-à-dire les non-événements », explique-t-il. Cependant, il fait remarquer qu'une organisation comme la MMQ, qui investit dans la prévention 5 % des primes d'assurance récoltées auprès de ses membres (les municipalités), obtient « des résultats d'assurances parmi les meilleurs au Canada ». Sur le plan de l'efficacité,

il souligne également que « ne rien faire » engendre inévitablement des crises à gérer en mode « réaction » plutôt que par une approche proactive, avec tous les coûts, les pertes d'efficacité et l'atteinte à la réputation qui s'ensuivent.

Une façon simple d'atténuer un risque est de le signaler à l'aide d'un affichage approprié. M. Rainville estime que cette méthode permet d'informer l'utilisateur sur les risques inhérents qu'il accepte en participant. « Par contre, on ne peut pas

- Les glissades sur neige
- Les parcours d'hébertisme
- Les patinoires extérieures
- Les plages publiques
- Les terrains de balle
- Les terrains de camping municipaux
- Les parcs à neige

Des modèles de règlements y sont aussi présentés sur quatre sujets : les descentes de bateaux ou les rampes de mise à l'eau, les jeux d'eau, les patinoires extérieures et les pistes pour BMX.

repousser toute responsabilité dans la cour des usagers; l'exploitant doit quand même s'assurer que l'activité est sécuritaire, prévient-il. En plus, au-delà d'un certain nombre de messages, les gens ne lisent plus les consignes. »

PARFAIRE SES CONNAISSANCES

La MMQ offre différentes formations ouvertes à tous. Elles sont annoncées sur son site (on peut aussi consulter le calendrier de l'Alliance québécoise du loisir public). Au cours des prochains mois, un accent particulier sera mis sur les activités de baignade, parallèlement au lancement d'un guide de bonnes pratiques à l'intention des propriétaires et exploitants de sites riverains, en partenariat avec la Société de sauvetage.

Par ailleurs, dans son *Guide des meilleures pratiques en gestion des risques*, la MMQ propose des fiches sur différents thèmes reliés aux sports et aux loisirs :

- Les aires de jeu pour enfants
- Les espaces de conditionnement physique

Enfin, le site de la MMQ offre six webinaires sur les sports et loisirs, que l'on peut suivre au moment qui nous convient le mieux et ayant pour thèmes : « Baignade publique et responsabilité municipale », « Mieux gérer les risques dans l'organisation d'événements municipaux », « Gestion préventive de votre camp de jour municipal », « Gestion des risques des sports de balle », « Glissades, patinoires et plans d'eau gelés » et « Exploitation hivernale de sentiers récréatifs ».

DES EXEMPLES PRIMÉS

Votre municipalité est membre de La Mutuelle et vous avez réalisé des actions de gestion des risques dont vous êtes fiers? L'organisation remet annuellement trois prix Inspiration MMQ en gestion des risques dans l'un ou l'autre des domaines de la vie municipale. En 2017, le premier prix a été remis au village de La Guadeloupe pour sa démarche de réflexion et de planification ayant mené au réaménagement du parc municipal de son centre sportif.